

Charte d'engagements RSE du Groupe ARDPI

2023-2024



Notre lettre d'engagement pour le développement durable

Est-il encore nécessaire d'expliquer ou d'argumenter autour du besoin de préserver notre planète et les individus qui l'habitent ? Je ne crois pas !

Face à nos convictions, il est cependant intéressant d'agir et d'établir une feuille de route qui permettra à chacun de prendre ses responsabilités et de participer à un monde meilleur.

La vocation du groupe ARDPI est d'apporter la technologie au service des besoins fondamentaux de chacun. Aussi, nous intégrons dès nos études la dimension RSE dans la conception des produits, à la fois dans la solution apportée, mais aussi dans le cycle de vie de nos produits.

C'est donc tout naturellement que la RSE s'est invitée au cœur de notre projet d'entreprise et qu'elle nous permet de nous structurer autour d'un objectif commun vertueux.

Au sein de notre entreprise, notre engagement RSE permet d'aligner tous nos membres autour de bonnes pratiques communes.

Dans nos relations extérieures, notre engagement permet d'afficher nos actions et nos priorités afin que chacun nous reconnaisse dans nos valeurs.

Depuis toujours ARDPI a voulu impacter positivement son écosystème et rendre la vie meilleure à ses employés, fournisseurs, clients et partenaires, tout en préservant l'équilibre biologique de notre planète.

Plus que jamais, notre engagement nous permet de contribuer à notre échelle à une vie sociétale et environnementale plus équilibrée.

Frédéric BADON
Directeur général Groupe ARDPI

Nos axes d'engagements

L'environnement

1. Participer à la protection et au développement de la biodiversité
2. Travailler pour l'élaboration de sols meilleurs
3. Encourager les pratiques éco-responsables

L'homme

4. Favoriser une alimentation de qualité
5. Accompagner le développement de solutions à base de microorganismes pour la santé

L'énergie

6. Promouvoir l'utilisation d'énergies vertes
7. Rendre l'outil de production d'énergie plus durable et favoriser les économies d'énergie

Le travail

8. Avoir une tolérance de 0 en matière de corruption
9. Assurer l'égalité des chances
10. Renforcer la santé et la sécurité au travail

L'environnement

1. Participer à la protection et au développement de la biodiversité

L'activité de pollinisation des abeilles est nécessaire à la vie que ce soit des humains (environ un tiers de la nourriture consommée par les humains dépend du travail des abeilles) ou des plantes (les abeilles jouent un rôle essentiel pour la reproduction de nombreuses espèces végétales). Hélas certaines pratiques agricoles ainsi que le réchauffement climatique menacent leur survie et leur développement.

Le groupe ARDPI s'engage en faveur de la protection des abeilles en parrainant deux ruches dans la région et en sensibilisant ses employés à des bonnes pratiques.

Cela participe à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n°15 en faveur de la vie terrestre.



2. Travailler pour l'élaboration de sols meilleurs

Suite aux effets nocifs de nombreux produits phytosanitaires sur la biodiversité et la qualité des sols, la tendance est de se tourner vers des solutions plus biologiques et vertueuses.

La filiale ARDPI Biotech s'inscrit dans ce mouvement par sa participation active au sein du pôle de compétitivité AgrOnov. Elle est en mesure de proposer des systèmes d'acquisition de paramètres physico-chimiques pour la caractérisation des sols ou pour la production de bactéries utiles.

Elle rédige également des articles de vulgarisation dont le but est notamment de sensibiliser les personnes sur les sols et leur préservation.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site web ardpi-biotech.com ou la page LinkedIn [ARDPI Biotech](#).

Là encore, cette démarche participe à la réalisation de l'ODD n°15.

3. Encourager les pratiques éco-responsables

De nombreuses pratiques éco-responsables sont possibles en entreprise.

En interne, le groupe ARDPI a entre autres mis en place les éléments suivants :

- Le tri des déchets pour :
 - La réutilisation d'éléments de calage, d'enveloppes, de cartons, sachets et feuilles de papier
 - La récupération des bouchons en plastique pour une association
- Le remplacement d'éléments jetables par des éléments réutilisables (vaisselle, cahiers à papier de verre, etc)

Lors de réunions, le personnel a également été sensibilisé à la gestion des énergies en vue de leur économie, à l'écoconduite, etc.

Au niveau de la production, la réparabilité de nos produits est au cœur de nos préoccupations. La filiale ARDPI sait également rétrofiter des machines pour leur donner une deuxième vie.

En externe, le groupe ARDPI communique également via les réseaux sociaux pour partager ses méthodes et propager une culture RSE.

Cela permet de répondre à l'ODD n°12 (consommation et production responsables).

4. Favoriser une alimentation de qualité

Les produits fermentés sont reconnus pour avoir un effet bénéfique sur la santé : ils peuvent contenir des bactéries participant au bon équilibre du microbiote et leurs éléments nutritifs sont souvent plus facilement assimilables par l'organisme. De plus, la fermentation augmente leur durée de conservation.

La filiale ARDPI Biotech s'implique dans ce domaine en proposant des systèmes d'étude et de caractérisation de ferments pour aider les producteurs et les utilisateurs à améliorer les caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles des produits alimentaires.

Elle est membre du pôle Vitagora où elle peut apporter conseils et expertise.

Elle a également rédigé divers articles présentant ce qu'est la fermentation et certains produits pour sensibiliser le grand public à leur consommation.

Ce point est lié à l'ODD n°3 (bonne santé et bien-être).

5. Accompagner le développement de solutions à base de microorganismes pour la santé

Les microorganismes peuvent avoir un effet positif sur la santé :

- Par eux-mêmes en tant que probiotiques (lutte contre des flores pathogènes dans l'organisme, effet sur la digestion et sur l'immunité...)
- Par la production de molécules d'intérêt (exemple de la pénicilline produite par un champignon)

La société ARDPI Biotech intervient dans le secteur de la santé par le biais du pôle Medicen et du PMT où elle recueille les besoins du secteur et propose ses solutions et produits d'étude des microorganismes.

C'est un autre moyen de soutenir une fois encore l'ODD n°3.



6. Promouvoir l'utilisation d'énergies vertes

L'utilisation d'énergies fossiles entraîne la production de nombreux polluants ayant des effets néfastes sur l'environnement et induisant des changements climatiques. Par opposition, les énergies vertes ont un faible impact environnemental car leur utilisation produit peu voire pas de polluants.

Le secteur de l'aviation est souvent décrié car grand consommateur de carburants émettant du CO2 et des composés toxiques.

Au niveau de l'aviation légère, des alternatives tendent à se développer comme l'avion électrique, beaucoup moins polluant que ses confrères.

La filiale ARDPI Air And Security soutient cette transition vers l'énergie verte en promouvant l'aviation électrique par de nombreuses actions.

Cette pratique s'inscrit dans la réalisation de l'ODD n°13 (lutte contre les changements climatiques).

7. Rendre l'outil de production d'énergie plus durable et favoriser les économies d'énergie

Le monitoring ou « moyen de surveillance » consiste à étudier l'évolution de différents paramètres. Il peut avoir de nombreuses applications comme :

- La maintenance prédictive et préventive : en surveillant des grandeurs illustrant l'état et le fonctionnement d'installations, les opérations de maintenance peuvent être modifiées pour s'appliquer au bon moment et au bon équipement. Cela permet de ne pas faire de maintenance inutile tout en diminuant le risque de panne.
- La surveillance de la consommation de différents postes : cela permet de sélectionner les mesures à appliquer sur les machines ou les postes grands consommateurs d'énergie.

La filiale ARDPI Energy s'inscrit dans ce cadre en réalisant des centrales d'acquisitions de données compatibles avec des capteurs de tous types dont le but est de permettre de réaliser des économies.

Ce point s'inscrit au sein de l'ODD n°9 (industrie, innovation et infrastructure).

8. Avoir une tolérance de 0 en matière de corruption

En France, la loi Sapin II a été adoptée en 2016. Son but est de lutter fermement contre la corruption ainsi que de promouvoir la transparence, l'éthique et la justice dans les relations économiques.

Le groupe ARDPI partage ces valeurs et est depuis toujours engagé contre la corruption. Pour cela, la direction a établi une politique ferme et présente régulièrement ce thème lors de réunions collectives.

Cet engagement est en accord avec l'ODD n°16 (paix, justice et institutions efficaces).

Pour consulter notre politique qualité, rendez-vous sur notre site web :

<https://ardpi.com/politique-qualite/> 

9. Assurer l'égalité des chances

Selon l'Insee en France en 10 ans (2008-2009 à 2019-2020) le sentiment de discrimination a augmenté passant de 14 à 22% pour les femmes et de 13 à 15% pour les hommes. Le rôle que les entreprises peuvent jouer dans ce domaine est primordial que ce soit au niveau de l'égalité des sexes ou de la sélection de critères à l'embauche.



Au sein du groupe ARDPI, la sélection à l'embauche n'est nullement basée sur la nationalité, le sexe ou autres, mais exclusivement sur les compétences. Ainsi, une partie du processus de recrutement est gérée par l'UIMM pour évaluer la compatibilité du candidat avec l'entreprise.

Ce choix de processus permet de répondre aux ODD n°5 (égalité entre les sexes) et n°8 (travail décent et croissance économique).

10. Renforcer la santé et la sécurité au travail

Selon l'Assurance maladie, en 2021 en France 604 565 accidents du travail et 89 278 accidents du trajet ont été dénombrés. Ces chiffres bien qu'en baisse restent mauvais comparés aux autres pays d'Europe.

Le groupe ARDPI est fier de ne compter aucun accident de travail sur les 3 dernières années (2020-2022) et met en place des actions visant à persévérer dans cette lancée. Ainsi différentes campagnes sont menées pour impliquer l'ensemble des salariés, par exemple :

- Les salariés ont pu choisir eux-mêmes leur modèle de chaussures de sécurité
- Des moments de rangement sont régulièrement prévus avec de la sensibilisation sur les risques de chute de plain-pied
- Les salariés ont été sensibilisés à l'écoconduite

Ces actions sont en lien avec l'ODD n°3 cité précédemment.

Vous avez des questions ou des idées d'actions communes ? N'hésitez pas à contacter.



+33 (0)3 80 95 01 36



contact@ardpi.com



20 rue des Ardennes, 21000 DIJON